

PÔLE DÉVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL
ET COHÉSION TERRITORIALE
Pôle développement intercommunal
et cohésion territoriale -SD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-200066009-20260414-2026-89-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2026
Publication : 16/04/2026

CERTIFIÉ CONFORME

Acte exécutoire le 16 avril 2026 Le Président



ARRÊTÉ N° 2026/89

Portant délégation de fonctions

Le Président de la Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération (m2A)

Vu l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les délibérations du Conseil d'agglomération du 7 avril 2026 portant élection du président et des membres du Bureau de Mulhouse Alsace Agglomération ;

Arrête :

Article 1

M. Christophe Toranelli, 36e Conseiller Communautaire Délégué auprès de Laurent Riche, 6e Vice-Président, reçoit délégation de fonctions et de signature pour traiter toutes affaires et signer tous documents relatifs à la gestion de l'écosystème des zones d'activités économiques hors Mulhouse.

Délégué également auprès de Mme Catherine Mathieu-Becht, 7e Vice-Présidente, il reçoit délégation de fonctions et de signature pour traiter toutes affaires et signer tous documents relatifs au suivi des sites touristiques et patrimoniaux du nord de l'agglomération.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Toranelli, la délégation est exercée par M. Laurent Riche, 6e Vice-Président pour ce qui relève des zones d'activités économiques et par Mme Catherine Mathieu-Becht, 7e Vice-Présidente, pour ce qui relève des sites touristiques et patrimoniaux.

Article 2

Les délégations visées à l'article 1 du présent arrêté sont exercées sous ma surveillance et ma responsabilité.

Article 3

Elles prennent effet à ce jour pour la durée du mandat du Conseil d'agglomération, sauf révocation de ma part.

Article 4

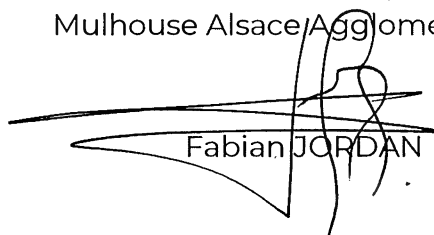
Conformément à l'article R. 421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Strasbourg de manière dématérialisée, par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Article 5

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de Mulhouse Alsace Agglomération, inséré au registre des arrêtés et transmis à M. le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Mulhouse.

Fait à Sausheim, le 14 avril 2026

Le Président
de la Communauté d'agglomération
Mulhouse Alsace Agglomération



Fabian JORDAN

Destinataires :

- 1 copie à M. Christophe TORANELLI (pour notification à l'élue concerné),
- 1 original au Pilotage des Instances (pour insertion au registre),
- 1 copie à la direction des Finances (pour information),
- 1 copie à la direction des Affaires juridiques et des Achats (pour information),
- 1 copie à la direction des Ressources humaines (pour information),
- 1 copie pour le pôle Finances et services à la population (pour information),
- 1 copie à la direction attractivité développement touristique et culturel (pour information),
- 1 copie à la sous-préfecture (au titre du contrôle de légalité),
- 1 copie au responsable du Service de Gestion Comptable de Mulhouse (pour information),
- 1 copie au Procureur de la République - Tribunal judiciaire de Mulhouse (pour information).